

Adoption du CR de la séance du 5 novembre 2015

Pas de remarques, CR adopté à l'unanimité par le CM ; rappel que l'exercice du Plan Communal de Sauvegarde prévu le 17.12.2015 a été annulé.

Décisions modificatives

Concernant le budget communal, le CM accepte à l'unanimité les écritures de virements de crédits de 10 000 € pour le paiement de travaux et d'augmentation de crédits de 110 900 € pour l'encaissement et le reversement de la fiscalité professionnelle au SIDES ; concernant le budget transport scolaire, le CM accepte à l'unanimité les écritures de virements et d'augmentation de crédits pour la cession de l'ancien bus scolaire et l'achat du nouveau bus scolaire. Par ailleurs, le CM accepte à l'unanimité le renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole pour l'année 2016.

Renouvellement contrat CNP

Le CM accepte à l'unanimité la signature du contrat avec la CNP sur la base de 5.72 % du traitement de base annuel de 2014 soit un coût de 13 901.54 € pour l'année 2016. La CNP assure diverses absences du personnel (maladie ordinaire, longue maladie et longue durée, congés maternité, adoption et paternité).

CCPF : Compétences et intérêt communautaire

Le Maire énumère les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives et supplémentaires de la CCPF, ceci en conformité avec la loi NOTRe du 7 août 2015. Le CM, à l'unanimité, donne un avis favorable à ces compétences.

Personnel communal : détermination des critères relatifs à l'entretien professionnel

Le Maire fait part des critères proposés : pour les catégories A et B : aptitudes générales, sens des relations humaines, efficacité et qualités d'encadrement ; catégorie C : connaissances professionnelles et techniques ; exécution, initiative, rapidité et finition ; qualités relationnelles ; ponctualité et assiduité. Le CM demande à rajouter en catégorie C les qualités d'encadrement pour les chefs d'équipe. Le CM, à l'unanimité, détermine les critères tels qu'énumérés ci-dessus.

Aménagement de la traverse du bourg d'Aillac

Suite à la cessation d'activité du cabinet Albrand, partenaire de l'agence Coq Lefrancq dans le projet, et le rachat de son activité par la société AGEFAUR, le Maire demande l'autorisation de signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour en prendre acte ; les conditions financières restent les mêmes. Le CM autorise à l'unanimité le Maire à signer cet avenant.

Urbanisme

Le Maire fait part au CM de la nécessité d'engager une procédure de révision simplifiée du règlement du PLU. En effet, depuis la loi Macron d'août 2015, ce règlement doit avoir recueilli l'avis de la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) pour que soit autorisée toute construction (nouvelle ou annexe) dans les zones naturelles et agricoles. Ce n'est pas le cas pour le PLU de la commune puisque la dernière révision date de décembre 2012 et que cette commission n'existait pas à l'époque.

Pierre Lauvie propose que le CM mène à cette occasion une réflexion sur la volonté ou non d'autoriser les constructions éparses sur la commune et regrette le côté inesthétique de certaines maisons. La commission urbanisme se réunira pour revoir les plans et le règlement du PLU : C. Sougnoux – P. Treille – JP Traverse – P. Lauvie – JP Labatut. Demandent à en faire partie : D. Dejean – A. Dezon – S. Lazzarini – R. Artus et F. Jardel.

Régularisation d'un dossier : une décision du CM précédemment en exercice avait prévu le changement d'assiette d'un chemin rural par un chemin privé dont l'échange était prévu entre la commune et un propriétaire privé avec rétrocession d'une partie du chemin rural désaffecté à un autre riverain pour lui permettre l'accès à ses parcelles. Lors de la réalisation du document d'arpentage par le géomètre, une erreur a été commise et l'intégralité du chemin a été attribuée au propriétaire privé. Le Maire demande l'autorisation au CM de missionner un géomètre pour la rectification du document d'arpentage et d'autoriser la signature des 2 actes administratifs de régularisation : 1 pour le rachat d'une partie au propriétaire et 1 pour la rétrocession au riverain en respect de la délibération originelle.

Le Maire fait part d'un courrier d'un propriétaire qui demande l'autorisation de réaliser des travaux afin de remédier à l'effondrement d'un chemin rural situé en limite des communes de Carsac-Aillac et Calviac. Le coût des travaux est estimé à 11 850 € HT ; il demande une possible participation financière des 2 communes. Après discussion, le CM opte plutôt pour la non-participation financière à des travaux réalisés par des personnes privées, même s'ils sont du ressort de la commune. Il est décidé d'aller voir sur place pour une éventuelle réalisation en régie par les agents communaux.

P. Lauvie propose de voir si des bénévoles seraient intéressés pour participer à cette opération. Le sujet sera abordé de nouveau lors d'un prochain CM.

Point sur les dossiers en cours

Vœux à la population : date du Samedi 16 janvier 2016 à 18h00 confirmée

Site internet : actualisation en cours, de plus en plus d'informations sont mises en ligne.

Bulletin municipal : en cours de finalisation et d'impression.

Comptes-rendus des commissions

SIAEP : D. Dejean et JP Labatut font un compte-rendu de la dernière réunion qui a évoqué l'adhésion de la commune de Campagnac, la possible consultation de l'état du réseau sur internet, le chantier de Malevergne qui va débiter, le vote du budget 2016 avec 890 777 € HT en fonctionnement et 1 040 873 € HT en investissement.

Syndicat Aéroport : JP Traverse fait un compte-rendu de la dernière réunion qui a évoqué le retrait de la commune d'Audrix qui a été validé, la liste des travaux réalisés, la demande d'extension d'activité de la société « Chute libre » sur le site de l'aéroport. Les réunions se tiendront désormais à la mairie de Sarlat.

Questions diverses

- courrier du Docteur Emery alertant le CM sur la future loi généralisant la mise en place du tiers payant.
- demandes prêts de chapiteaux : le CM donne son accord pour le prêt de chapiteaux pour la Ronde des Moulins les 2 et 3 avril 2016 et pour la Ringueta les 14 et 15 mai 2016
- demande location de la salle des fêtes par une association extérieure : tarif de 150 € pour organisation thé dansant
- lecture d'un courrier du Président du Sénat sur la réforme et la baisse de la DGF

Le prochain CM est fixé au vendredi 29 janvier 2016 à 18h30.

La séance est levée à 21h00.

A Carsac-Aillac, le 21 décembre 2015